



Fédération Française  
de Spéléologie

**CAHIER DES CHARGES CONCERNANT LES AIDES AUX  
EXPEDITIONS A L'ETRANGER  
COMITE DE SPELEOLOGIE REGIONAL OCCITANIE**

**I) EXPEDITIONS TRADITIONNELLES.**

Toutes les expéditions organisées par une structure appartenant à la Fédération Française de Spéléologie et comprenant au moins 3 participants fédérés en Occitanie dans au moins 2 clubs différents peuvent prétendre, si elles en font la demande avant le 15 mars de l'année de déroulement du projet, à une aide financière de 300 €, cette aide ne devant pas dépasser 50 % du budget total.

Cette aide sera attribuée sous certaines conditions et dans la limite des possibilités budgétaire du CSR Occitanie.

**1) Comment effectuer la demande d'aide financière ?**

- Demander et retourner un formulaire type au CSR O,
- Présenter au CSR O un projet comprenant au moins :
  - Un descriptif succinct du pays visité,
  - Un descriptif succinct de la zone de déroulement du projet,
  - La liste des participants (nom, prénom, âge, provenance géographique, N° fédéral),
  - Les objectifs de l'expédition,
  - Un budget prévisionnel détaillé du projet (comprenant l'apport financier des participants).

**2) Les retours exigés par le CSR Occitanie.**

- Une vingtaine de photos libres de droits,
- Un exemplaire papier et un exemplaire numérique du compte-rendu complet de l'expédition, ainsi qu'un compte rendu tout public en version pdf pour mise en ligne sur le site internet du CSR O,
- Citation du CSR au minimum dans les partenaires (avec utilisation de son logo),
- Un article succinct pour la revue régionale Spélé'Oc.

**3) Modalités d'attribution de l'aide financière.**

- Les deux tiers de l'aide financière seront attribués avant le départ de l'expédition et après validation du dossier de demande par le comité directeur du CSR O.
- Le tiers suivant sera versé une fois que toutes les contreparties envers le CSR O auront été remplies par les membres de l'expédition.

**II) EXPEDITIONS LABELISEES « CSR OCCITANIE ».**

Toutes les expéditions organisées par une structure appartenant au CSR Occitanie (clubs, CDS, associations affiliées) et comprenant au moins 5 personnes qui représentent au moins 50% des participants fédérés dans au moins 2 clubs de la région peuvent prétendre, si elles en font la demande avant le 15 mars de l'année de déroulement du projet, à une aide financière de 900 €, cette aide ne devant pas dépasser 50 % du budget total.

Cette aide sera attribuée sous certaines conditions et dans la limite des possibilités budgétaire du CSR Occitanie.

**1) Comment effectuer la demande d'aide financière ?**

Comité de Spéléologie Régional Occitanie  
7 rue André Citroën 31130 BALMA  
Tél. : 05 34 30 77 45 – Email : csro@ffspeleo.fr  
<http://www.comite-speleo-midipy.com> et [www.csr-e.fr](http://www.csr-e.fr)  
<http://pollution-karst.com>



- Demander et retourner un formulaire type au CSR O,
- Présenter au CSR O un projet comprenant au moins :
  - Un descriptif succinct du pays visité,
  - Un descriptif de la zone de déroulement du projet,
  - La liste des participants (nom, prénom, âge, provenance géographique, N° fédéral),
  - Les objectifs de l'expédition,
  - Un budget prévisionnel détaillé du projet (comprenant l'apport financier des participants).

## 2) Les retours exigés par le CSR Occitanie.

- Une sélection de photos (environ 20 images) libres de droits,
- Un exemplaire papier et un exemplaire numérique du compte-rendu complet de l'expédition, ainsi qu'un compte rendu tout public en version pdf pour mise en ligne sur le site internet du CSR O,
- Citation du CSR au minimum dans les partenaires (avec utilisation de son logo),
- Un article complet relatant l'expédition pour la revue régionale Spélé'Oc.
- Une production (diaporama, film, exposition...) à présenter au cours d'un rassemblement du CSR Occitanie.

## 3) Modalités d'attribution de l'aide financière.

- Les deux tiers de l'aide financière seront attribués avant le départ de l'expédition et après validation du dossier de demande par le comité directeur du CSR O.
- Le tiers suivant sera versé une fois que toutes les contreparties envers le CSR O auront été remplies par les membres de l'expédition.

## III) LES EXPEDITIONS REGIONALES

Les expéditions régionales sont organisées sous l'égide du CSR O. Elles comprennent au moins 75 % de leurs effectifs fédérés en région Occitanie, dans au moins 3 clubs différents.

Le comité régional de spéléologie est le maître d'œuvre de ces projets. Le comité directeur du CSR désignera le ou les personnes responsables du projet.

Ces expéditions utiliseront les comptes bancaires du comité régional. Le comité directeur, en fonction du projet et du budget prévisionnel, décidera de la hauteur de l'implication financière du comité dans l'expédition.

L'intégralité des productions de ces expéditions seront la propriété du CSR O.

Les comptes rendus de ces expéditions seront édités sous la forme d'un numéro spécial de Spélé'Oc et disponibles en version numérique sur le site internet du CSR.

Pour chaque projet, un cahier des charges précis sera déterminé par le comité directeur et fourni au-x- responsable-s- de l'expédition.

